

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**Au titre du Code de l'Environnement et relatif au PA 034 247 14M0001**  
**demandeur DECATHLON**

Dénommé « Lotissement Multi-activités Oxylane », il s'agit d'un lotissement destiné à accueillir des activités commerciales et des services, dont le choix répond à l'image complémentaire de sports, loisirs, plein-air, bien-être et santé.

Par arrêté du 03/09/2014 enregistré en Préfecture le 04/09/2014, le Maire de la Commune de Saint Clément de Rivière a ordonné l'ouverture de l'enquête publique dans les formes prévues par l'article R.123-9 du Code de l'Urbanisme et par les articles L.123-10 et R.123-9 du Code de l'Environnement concernant le **Permis d'Aménager n° 034 247 14M0001 - demandeur : DECATHLON - au titre du Code de l'Environnement.**  
**Cette enquête publique se déroulera du vendredi 26 septembre 2014 au lundi 27 octobre 2014 inclus, soit un total de 32 jours.**

Les pièces du dossier comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de la DREAL ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie de Saint Clément de Rivière pendant toute la durée de l'enquête soit du vendredi 26 septembre 2014 au lundi 27 octobre 2014 inclus aux lieu, jours et heures suivants :

- Au service urbanisme de la Mairie : du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H à 17H (le samedi 18/10/2014 de 9H à 12H)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le public pourra également adresser ses observations, propositions et contre-propositions écrites au Commissaire Enquêteur avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante :

Maire

Avenue de Bouzenac

34980 St Clément de Rivière

Le public ne pourra pas communiquer ses observations, propositions et contre-propositions par voie électronique.

Par décision du 15/07/2014 du Tribunal Administratif de Montpellier, a été désigné Monsieur Léon BRUNENGO, domicilié à MONTPELLIER (34000), exerçant la profession d'Ingénieur option travaux publics retraité, en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public, au siège de l'enquête publique : Mairie de Saint Clément de Rivière, pour recevoir les observations écrites ou orales les jours suivants :

- **Le vendredi 26/09/14 de 9 H à 12 H**

- **Le jeudi 09/10/2014 de 14 H à 17 H**

- **Le samedi 18/10/2014 de 9 H à 12 H**

- **Le lundi 27/10/2014 de 14 H à 17 H**

Un avis d'enquête portant l'ensemble des indications ci-dessus à la connaissance du public sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département de l'Hérault à savoir Le Midi Libre et l'Hérault du Jour.

Cet avis d'enquête sera, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, publié par voie d'affichage sur les panneaux communaux prévus à cet effet, ainsi que sur le terrain d'assiette du projet.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la Commune : [www.saint-clement-de-riviere.com](http://www.saint-clement-de-riviere.com)

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la Commune le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de ce rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de l'Hérault et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur qui seront tenus à leur disposition pendant un an, en Mairie de Saint Clément de Rivière, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront par ailleurs publiés sur le site internet de la Commune : [www.saint-clement-de-riviere.com](http://www.saint-clement-de-riviere.com)

Tel que cela résulte du Code de l'Urbanisme et du Droit commun des enquêtes publiques du Code de l'Environnement, Monsieur le Maire instruira le dossier de demande de permis d'aménager, au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur.

Des informations pourront être demandées, en Mairie, auprès de la personne responsable de ce dossier en la personne de Madame SAINT-PIERRE (04-67-66-66-70).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Commune dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.